

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 369

présenté par

Mme Lejeune, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Legavre, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Élisabeth Martin, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Le Coq, Mme Stambach-Terrenoir, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 1, après la référence

« I. – »,

insérer les mots :

« Sous réserve des recommandations du Défenseur des droits, publiées sous la forme d'un rapport spécial publié au Journal officiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es LFI-NFP proposent que la validation des arrêtés préfectoraux du 1er mars 2023 et du 2 mars 2023 délivrés pour la réalisation respectivement du projet de liaison autoroutière entre Castres et Verfeil – A69 et du projet de mise à 2x2 voies de l'A680 entre Castelmaurou et Verfeil, fasse l'objet d'une recommandation préalable de la Défenseure des droits.

Cette autorité administrative indépendante est notamment chargée de défendre les droits des citoyens seulement face aux administrations et à leurs abus. En l'espèce, nous considérons que cette proposition de loi vise non seulement à enfoncer notre pays dans le déni écologique, qui nous met toutes et tous en danger et pour lequel l'Etat français a déjà été condamné à plusieurs reprises, mais bafoue aussi de manière inédite le principe de séparation des pouvoirs, au fondement de notre Etat de droit.

Des recommandations de la Défenseure des droits publiées au Journal officiel nous semblent donc nécessaires.